

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 11 FEVRIER 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2025-24

OBJET : Approbation de la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage à l'EPT Paris Est Marne & Bois dans l'opération de requalification urbaine du mail des droits de l'Homme au Perreux sur Marne

Membres en exercice	90
Présents titulaires	55
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	24
Absents	11

Votants	79
Abstention	0
Suffrages exprimés	79
Pour	79
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Charles ASLANGUL représenté par Rodolphe CAMBRESY, Quentin BERNIER-GRAVAT représenté par Céline VERCELLONI, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Marie-Laurence BEYO représentée par Bruno BORDIER, Geneviève CARPE représentée par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Pierre CHARDON représenté par Pierre LEBEAU, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Michel DUVAUDIER représenté par Jacqueline BENHAMED, Dorine FUMEE représentée par Monique FACCHINI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Jean-Luc CADEDDU, Anne KLOPP représentée Jean-Philippe GAUTRAIS, Laurent LAFON représenté par Charlotte LIBERT, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Pascale MOORTGAT représentée par Nadia LECUYER, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Karine PEREZ représentée Mary France PARRAIN, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Germain ROESCH représenté par Carole DRAI, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Yann VIGUIE représenté par Tatiana SAUSSEREAU, Annick VOISIN représentée par Brigitte GAUVAIN.

Absents :

Christian CAMBON, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Stéphane CHAULIEU, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Nassim LACHELACHE, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

OBJET : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE ET BOIS DANS L'OPERATION DE REQUALIFICATION URBAINE DU MAIL DES DROITS DE L'HOMME AU PERREUX-SUR-MARNE

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants,

VU la délibération n°16-31 du 29 mars 2016 approuvant les statuts de l'EPT Paris Est Marne & Bois,

VU l'article 6 et l'article 8 des statuts de l'EPT Paris Est Marne et Bois définissant les compétences obligatoires et supplémentaires exercés sur l'espace territorial,

VU la délibération du 26 Avril 2024 reconnaissant l'intérêt territorial dans le cadre de ces aménagements au titre de ses compétences en Aménagement du Territoire, en assainissement et dans le cadre du PCAET, approuvant le principe d'aménagement du mail des Droits de l'Homme et validant la maîtrise d'ouvrage portée par le Territoire,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage à l'établissement public territorial Paris est marne et bois dans l'opération de requalification urbaine du mail des droits de l'homme au Perreux-sur-Marne,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE les termes de la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage à l'établissement public territorial paris est marne et bois dans l'opération de requalification urbaine du mail des droits de l'homme au Perreux-sur-Marne

ARTICLE 2 :

APPROUVE la répartition des frais inhérents à ces travaux comme suit :

- EPT Paris Est Marne et Bois : 479 796.21 € TTC
- Ville du Perreux sur Marne : 175 000 € TTC

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président à signer le document correspondant et tous documents y afférents.



Le Président,

O. Capitano
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 13 FEV. 2025
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250213-DC2025-24-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025